santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Réseau Ain-Rhône

Lettre d'information des élus cantonaux n° 13 - Novembre 2016

Edito

Olivier de Seyssel

Cette rentrée a été marquée par le contexte, particulièrement dégradé, auquel les agriculteurs français doivent faire face. Ce contexte est lié à une conjonction de problèmes sanitaires, d'événements climatiques et de crises de marché. Cette situation exceptionnelle appelle une réponse exceptionnelle sur laquelle tous les responsables agricoles interpellent les pouvoirs publics. La MSA est bien entendue force de propositions et demande, notamment, que les outils susceptibles d'alléger les besoins en trésorerie des exploitations puissent être pleinement utilisés (calendrier social, échéanciers de paiement, reports de cotisations, option pour l'assiette annuelle, prises en charge de cotisations ...). Mardi 4 octobre dernier, Monsieur Manuel Valls a présenté le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles. Ce pacte associe l'Etat, les agriculteurs, les banques et d'autres acteurs du monde agricole. Son objectif est de faciliter le refinancement du secteur agricole français en lui permettant de conserver sa compétitivité, notamment à l'exportation. 5 axes articulent ce pacte : des mesures bancaires, des mesures pour soutenir les trésoreries agricoles à court terme, des mesures spécifiques pour les éleveurs, des mesures sociales pour accompagner les agriculteurs, et enfin, le développement de l'assurance-récolte en 2017.

Autre sujet, au coeur de cette actualité chargée : le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2017. Si on peut se féliciter à la MSA du transfert du Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (SASPA) et du Fonds de Compensation des Accidents du Travail Agricole (FCATA), elle reste dubitative sur les questions concernant la branche maladie et retraite. Plus que jamais, nous devrons faire preuve d'adaptation pour franchir toutes ces étapes. Je sais, combien vous êtes déjà attentifs et mobilisés. C'est, d'ailleurs, dans ces moments que notre mission trouve pleinement son sens et je vous remercie pour votre engagement.

Le Président de la MSA Ain-Rhône,
Olivier de Seyssel

A la une

La MSA se réinvente en ligne !

En septembre dernier, la MSA Ain-Rhône a lancé une campagne de sensibilisation pour inciter ses adhérents à se familiariser avec les services en ligne. Les conseillers sont à l'écoute des personnes qui souhaitent un accompagnement personnalisé.

Toujours mieux vous accompagner et faciliter vos démarches au quotidien.

Axé sur la qualité de service, l'enjeu de cette opération vise à vous permettre d'acquérir le réflexe de gérer en ligne, via **www.msa01-69.fr**, des opérations courantes simples, et ce de façon autonome, à votre rythme, et sans avoir à vous déplacer.

Finie l'attente au guichet ou au téléphone ! Consulter vos remboursements, faire une demande de logement ou bien de prime d'activité … vous n'êtes plus obligés de vous déplacer en agence MSA. Toutes ces démarches sont possibles aujourd'hui via « Mon Espace privé » sur **www.msa01-69.fr**

Je crée « Mon espace privé »

Le service d'inscription à Mon espace privé vous permet de recevoir votre mot de passe en temps réel.

ÉTAPE 1
Je me rends sur www.msa01-69.fr, puis je clique sur le bouton « S'inscrire » .

ÉTAPE 2
Je saisis mon numéro de sécurité sociale sans la clé. Ce sera mon identifiant.

ÉTAPE 3
Je saisis les informations demandées.

ÉTAPE 4
J'accepte les conditions générales. J'ai terminé mon inscription.

Pour en savoir + **www.msa01-69.fr**

Sommaire

A la une p.1
Actions à votre initiative p.2
Offres de services sur les territoires p.4
Santé p.5
Actualités MSA p.6

Faciliter les échanges entre les élus et la MSA Ain-Rhône ...

Vous la reconnaissez ? Oui, vous la connaissez sûrement ... Aurélie Paio est l'animatrice de l'échelon local de la MSA Ain-Rhône. C'est elle, qui est chargée de faire le lien entre les élus et la MSA Ain-Rhône. A l'occasion du dernier comité départemental de juillet et pour mieux comprendre sa fonction, Aurélie a accepté de répondre à nos questions.

De gauche à droite : Henri Blanc, Jean-François Gateau, Aurélie Paio et Huguette Durand Thiébaud

Bonjour Aurélie, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis arrivée à la MSA Ain-Rhône en février 2009 sur un poste de conseillère agricole en protection sociale (CAPS), basé à l'antenne MSA de Saint Trivier de Courtes. En 2011, j'ai quitté la Bresse pour rejoindre le Bugey, et notamment, l'antenne de Belley.
J'ai repris l'activité d'animatrice de l'échelon local à temps plein en juillet 2014, activité que nous partagions, précédemment, entre les 5 CAPS, chacun y consacrant 20% de son temps de travail.

Quel est votre rôle ? Vos missions au sein de la MSA Ain-Rhône ?

Mon rôle est de faire vivre, de façon globale, la vie mutualiste au sein de la MSA. Pour cela, j'anime les 15 bassins d'animation répartis sur nos 2 départements et j'accompagne les délégués dans la réalisation des actions sur le territoire, en lien avec les partenaires locaux.

Pour quelles raisons les élus peuvent-ils vous solliciter ? Comment ?

Les élus peuvent me solliciter pour différentes raisons :

- obtenir des informations suite à une sollicitation d'un adhérent,
- suite à l'identification de besoins et de projets sur son secteur,
- et enfin, pour participer à une manifestation locale ou pour représenter la caisse.

Chaque délégué peut me contacter par mail (@ : paio.aurelie@ain-rhone.msa.fr), et, bien sûr, par téléphone (Tel : 06 71 12 83 51).

Lors du dernier comité départemental de juillet, la réalisation d'outils de communication a été prévue pour fin 2016 et 2017 : quels sont ces outils ?

En terme de communication, les attentes des délégués sont fortes. Dans un 1er temps, nous avons convenu d'enrichir la fiche identité de chaque bassin avec les coordonnées (adresse mail et/ou téléphone) de chaque élu titulaire, suppléant ou suivant de liste. Pour cela, ils recevront prochainement une demande d'autorisation de diffusion de leurs données personnelles. Dans un second temps, les élus devront, à l'aide de cette fiche, se faire connaitre en mairies afin d'être identifiés par les partenaires et par les ressortissants agricoles. Notre 2ème objectif est de faire vivre l'espace réservé élus du site internet MSA. Nous allons l'enrichir régulièrement d'actions, de documents et de retours sur les différents évènements.

Durant ce comité également, des thématiques prioritaires d'animation de l'échelon local ont été retenues : lesquelles ?

«Les addictions / les conduites à risque», «le passage à la retraite», «les vaccins : santé publique et controverses», «les zoonoses» et «faire connaitre la MSA aux salariés des PME/TPE» sont les thématiques qui ont été retenues. Bien sûr, chaque délégué est invité à me faire part de ses souhaits, attentes et propositions afin de mener à bien tous ces projets et bien d'autres !

« Écouter, partager, fédérer, agir sont les mots clés que les élus attendent de l'animatrice de l'échelon local ! »

Jean-François Gateau
Canton de Limonest

« Grâce à l'animatrice MSA, les commissions voient leurs travaux aboutir et nous sentons que notre engagement est utile. »

Huguette Durand Thiébaud
Canton de Sainte-Foy-les-Lyon

« L'animatrice redonne une dynamique au projet de notre échelon local. Elle permet également de recentrer les débats. »

Henri Blanc
Arrondissement de Lyon

POURQUOI SOLLICITER L'ANIMATRICE DE L'ÉCHELON LOCAL ?

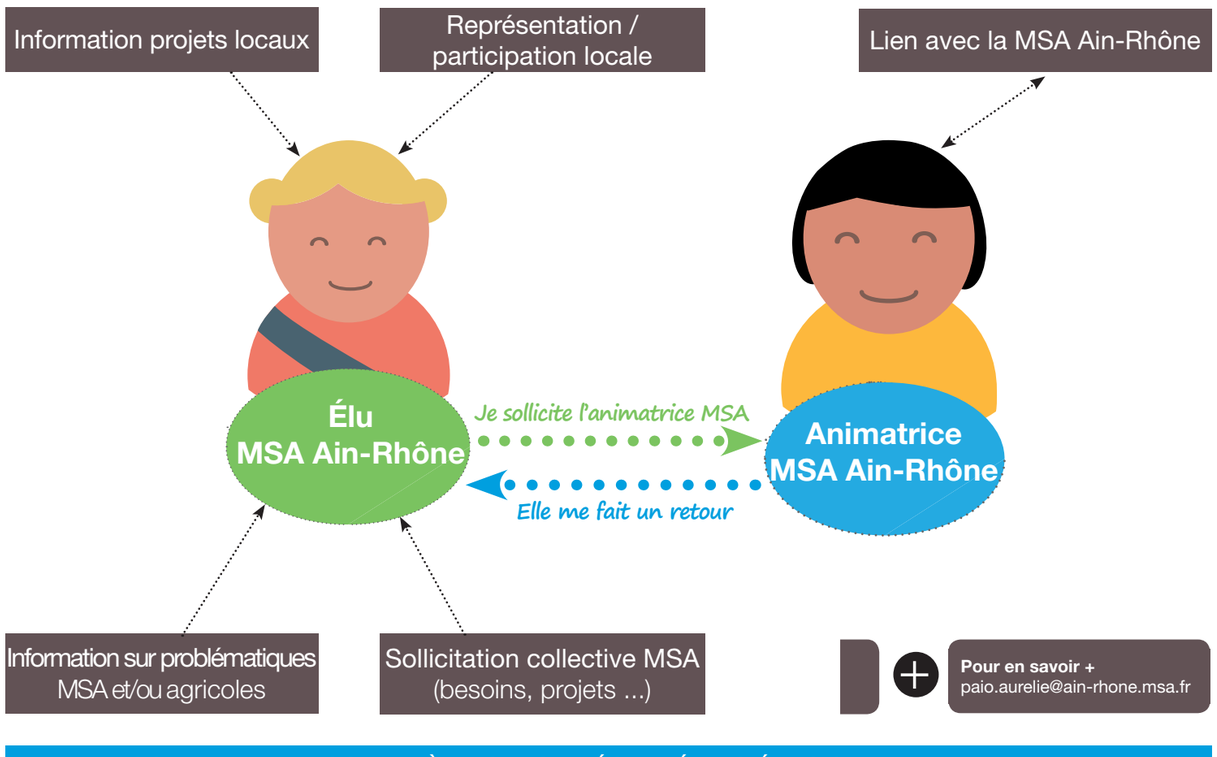

Pour en savoir +
paio.aurelie@ain-rhone.msa.fr

COMMENT M'INSCRIRE À L'ESPACE RÉSERVÉ DES ÉLUS ?

1 Créer votre espace privé

Pour cela, rien de plus simple, quelques clics suffisent !

MSA en ligne

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de votre MSA

www.msa01-69.fr

Cliquez sur le lien «s'inscrire» du bloc de connexion en haut à droite

Complétez le formulaire d'inscription

Vous recevrez immédiatement votre code de sécurité par e-mail ou SMS *(selon votre préférence).*
Vous personnaliserez votre mot de passe à la 1ère connexion.
Vous accéderez immédiatement à « Mon espace privé ».

2 Informer l'animatrice MSA de cette 1ère inscription

paio.aurelie@ain-rhone.msa.fr
04 74 45 99 22

afin que votre habilitation «élu» soit activée.

Dès réception de votre habilitation, naviguez dans votre espace réservé élus en cliquant sur l'onglet en haut à droite

Pour en savoir +
paio.aurelie@ain-rhone.msa.fr

Partir pour Rebondir !

A la MSA Ain-Rhône, nous savons que les vacances sont indispensables au bien-être physique et moral de chaque individu. Et nous sommes conscients que ceux qui en ont le plus besoin – les personnes en difficulté – sont ceux qui partent le moins souvent. C'est pour cette raison que depuis longtemps, la MSA innove et développe des dispositifs spécifiques pour favoriser le départ en vacances de ses adhérents.

Un outil d'action sociale ...

Partir pour Rebondir est un dispositif qui associe la CCMSA et l'ANCV (l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances). Il s'agit d'une aide attribuée, sous forme de chèques vacances, à des personnes qui ne sont jamais ou peu parties en vacances. Ce dispositif doit être activé avec l'accompagnement des travailleurs sociaux de la MSA Ain-Rhône. C'est un véritable outil d'action sociale à destination des familles fragilisées socialement et/ou financièrement. La MSA Ain-Rhône finance au moins 40 % du coût global du séjour.

Un dispositif proposé à de nombreuses personnes !

En effet, de nombreux adhérents peuvent être concernés, qu'ils soient seul, en couple ou en famille, pour des séjours de 3 à 8 jours, pour des départs collectifs ou individuels. Les conditions d'accès portent sur le niveau de ressources, le nombre de départs, le coût à la journée et l' implication financière des bénéficiaires salariés ou exploitants agricoles.

La particularité du dispositif de la MSA Ain-Rhône

Depuis plusieurs années, la MSA Ain-Rhône a choisi le Village Vacances Les Glaciers aux 2 Alpes, comme lieu de villégiature pour les bénéficiaires. La MSA Ain-Rhône a également complété son financement avec une aide au remplacement pour encourager le départ en vacances des exploitants agricoles. Elle a aussi mis en place un système d'épargne, pour que les familles préparent en toute quiétude leurs vacances. Enfin, en concertation avec les assistantes sociales, la participation financière des familles peut être modulée en fonction de leur situation financière au moment du départ, mais aussi en cas de second ou de troisième départ. L'été 2016, 110 vacanciers ont profité du bon air de la montagne.

Pour en savoir +
perez.agnes@ain-rhone.msa.fr

Le Pré Vert, le concours des élèves en milieu rural

Depuis le mois de septembre 2016, les classes des établissements d'enseignement général des communes de moins de 10 000 habitants et des lycées agricoles pourront s'inscrire à la 9e édition du concours Le Pré Vert. Ce concours, organisé tous les 2 ans par la MSA, est ouvert aux classes de 6e à la 3e.

Pour cette 9ème édition, la MSA propose d'accompagner les élèves dans une réflexion collective sur la diversité et le bien vivre ensemble. À l'issue de leurs réflexions et de leurs débats, les élèves produiront ensemble un roman-photo destiné à diffuser leur message sur ces thèmes.

Les richesses de la diversité - les inégalités, les discriminations et tout ce qui peut nous séparer - ce qui nourrit le vivre ensemble : autant de thèmes de réflexion sur lesquels vos enfants seront amenés à réfléchir et à débattre tout au long du concours. À la clé, un séjour à gagner pour toute une classe et de nombreux autres prix…

Parlez-en à vos enfants, petits-enfants et/ou à leurs enseignants ! Clôture des inscriptions le 30 novembre 2016.

Pour en savoir +
www.msa01-69.fr

Nouveau plan Santé-Sécurité au Travail (SST) 2016-2020

Le Plan SST met la priorité nationalement sur six axes : les risques animal, chimique, machine et psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques et l'employabilité des actifs agricoles. Nous traiterons des risques animal, machine et psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques. Les risques chimiques et l'employabilité seront abordés dans le prochain Réseau Ain-Rhône.

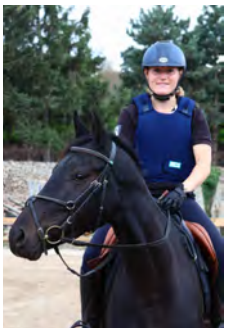

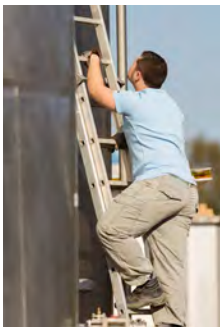

Parmi toutes ces priorités par exemple, sur le risque Animal, la MSA Ain-Rhône va accompagner les éleveurs bovins et leurs salariés avec des formations en manipulation et contention, et à l'utilisation de chiens de troupeau. Dans la filière équine, seront proposées des formations sur le comportement du cheval, des sensibilisations à la préparation physique et mentale du cavalier et des formations à la gestion des chutes notamment en établissements scolaires.
Montée ou descente d'engins agricoles, déplacements à pied sans transports (sur une passerelle par exemple), travail avec des végétaux et conduite d'un animal… La chute de hauteur concerne 9,5 % des accidents de travail des salariés et 12,4 % pour les non-salariés. La MSA Ain-Rhône développera des formations à la prévention des chutes de hauteur.
Dans l'Ain et le Rhône, chez les salariés, les activités de jardins-espaces verts sont le secteur qui génère le plus grand nombre de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques). Chez les non-salariés, c'est la viticulture. Là encore, la MSA mène de nombreuses actions de formation et d'accompagnement des entreprises afin de mobiliser fortement les employeurs de ces filières prioritaires.
Les risques psychosociaux (RPS) ont également été érigés en priorité. L'équipe de préventeurs de la MSA Ain-Rhône sensibilisera les chefs d'entreprise. Elle aidera les exploitants à s'interroger sur leur organisation du travail (à travers l'organisation de réunions-débats autour du film « Et si on parlait du travail ? »), afin de développer leurs activités tout en préservant leur santé.

Enfin, la MSA Ain-Rhône développe spécifiquement un axe local dédié à l'accompagnement des chefs d'entreprises pour la réussite de leurs projets d'investissement. Les objectifs sont :

- le fait d'agir le plus en amont possible pour aider à définir les orientations et le fonctionnement futur des installations,
- de prendre en compte le travail humain
- et d'associer les futurs utilisateurs.

Pour en savoir +
SST : 04 78 92 99 90

Pour en savoir +
www.msa01-69.fr

Crises agricoles : mesures financières accordées en 2016

Pour maintenir les exploitations et les entreprises, venir en aide aux agriculteurs et aux entreprises dans l'impossibilité de faire face à leurs échéances financières, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre cette année.

BAISSE DES COTISATIONS SOCIALES

Confronté à un mouvement agricole d'ampleur, le gouvernement avait annoncé, en février, une baisse des cotisations sociales, entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1er janvier 2016. Elle correspond à une diminution de sept points des cotisations d'assurance maladie (Amexa) pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole exerçant à titre exclusif ou principal en métropole. Elle vient s'ajouter à celle de 3,1 points de la cotisation « prestations familiales » mise en place début 2015 en faveur des non-salariés agricoles ayant des revenus inférieurs ou égaux à 110 % du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 42 478 euros en 2016). À l'instar de 2015, pour tenir compte de la baisse des revenus professionnels, les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles déclarant en 2016, un revenu réel 2015 ou un revenu forfaitaire 2014 inférieur à 4 248€, ont la possibilité de demander à titre exceptionnel à ce que le calcul des cotisations et des contributions sociales se fasse sur une assiette annuelle au titre de l'année 2016. Les demandes d'option ont pu être déposées jusqu'au 30 septembre 2016.

REPORT

Une « année blanche sociale » pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant de très faibles revenus. Les revenus réels 2015 ou les bénéfices agricoles forfaitaires 2014 déclarés à la MSA doivent être inférieurs à 11 % du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 4 248 euros). Il s'agit d'un report au 30/06/2017, reconductible dans la limite de trois ans, de l'ensemble des cotisations et des contributions personnelles (légales et conventionnelles) dues en 2016, à l'exception des cotisations liées aux procédures contentieuses. Ce report sera mis en oeuvre automatiquement, sans pénalités ni intérêts de retard, par les caisses de MSA lors de l'appel du solde annuel définitif à l'automne 2016. Les MSA ont déjà informé les agriculteurs qui estimaient remplir la condition d'éligibilité, de la possibilité qui leur est offerte de ne pas tenir compte des appels provisionnels ou de leurs mensualités. Le report n'étant pas une obligation, il reste possible de s'acquitter de l'ensemble des paiements de cotisations et contributions sociales dues en 2016.

ENVELOPPES

Une première enveloppe de prises en charge de cotisations de 54,3 millions d'euros (arrêté du ministère de l'Agriculture du 26 février 2016) destinée aux secteurs de l'élevage (40 millions d'euros), des légumes (5 millions d'euros), aux élevages impactés par l'influenza aviaire (5 millions d'euros), et au titre du désendettement de la MSA de Corse (4,3 millions d'euros). Une deuxième enveloppe de prises en charge de cotisations de 5,7 millions d'euros (arrêté du 26 mai 2016) a été mise en place.

DANS L'AIN ET LE RHÔNE

Ces deux enveloppes ont été allouées dans l'Ain et le Rhône.
Concernant la 1ère enveloppe (arrêté du 26/02/2016) :

- pour le département de l'Ain : 8 000 € ont été alloués aux élevages impactés par la grippe aviaire, 434 000 € aux secteurs de l'élevage
- pour le département du Rhône : 218 000 € seront alloués aux secteurs des légumes et 221 000 € à l'élevage.

Concernant la seconde enveloppe (arrêté du 26/05/2016), elle n'est pas dédiée à une filière en particulier :

- pour le département de l'Ain : 61 300 €
- pour le département du Rhône : 72 000 €

Pour en savoir +
www.msa01-69.fr

Agenda

- **3 novembre :**
  Conférence-débat : les vaccins, pour qui, pourquoi, faut-il en avoir peur ? à Montrevel-en-Bresse (01)
- **19 novembre :**
  Soirée-théâtre sur la médiation familiale « Jour d'orage, quand la médiation familiale s'invite à la campagne » à Maillat (01)
- **21 novembre :**
  Conférence-débat «Nouvelles technologies digitales : chefs d'entreprises, êtes-vous prêts ?» à Lyon (69)
- **26 novembre :**
  Soirée-théâtre sur la médiation familiale « Jour d'orage, quand la médiation familiale s'invite à la campagne » à Saint-Lager (69)
- **15 décembre :**
  11ème Rencontres d'Interaction à Ambérieu-en-Bugey (01) - Présentation de l'enquête « Pauvreté et la précarité dans l'Ain » réalisée par Alfa 3a et en collaboration avec la MSA Ain-Rhône
- **15 décembre :**
  Publication MSA Ain-Rhône - presse agricole

Réseau Ain-Rhône - Lettre d'information des élus cantonaux de la MSA Ain-Rhône - n°13 - Novembre 2016
Directeur de la publication : Ludovic MARTIN - Rédaction et conception : comité de publication MSA Ain-Rhône
Impression : Cervo Print - Tirage : 840 ex. - Crédits photos : MSA Ain-Rhône - CCMSA Images